

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2550

14 octobre 2013

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| Corsadi Holding S.A. ....  | 122399 | LMI Finance S.A. ....   | 122355 |
| Corsadi Holding S.A. ....  | 122399 | LNG Invest S.A. ....  | 122355 |
| Corsadi Holding S.A. ....  | 122359 | Lonex S.A. ....   | 122358 |
| Corsadi Holding S.A. ....  | 122359 | Lonex S.A. ....   | 122362 |
| Corsadi Holding S.A. ....  | 122359 | Lonex S.A. ....   | 122360 |
| Euchy Limited .....  | 122363 | Lonex S.A. ....   | 122361 |
| Ferrero Trading Lux S.A. ....  | 122359 | LP One Halbergmoos Sàrl .....                                   | 122358 |
| Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés<br>S.à r.l. ....                  | 122359 | Lux 25 Starlight EUR S.à r.l. ....                              | 122380 |
| Foren Associates S.à r.l. ....   | 122357 | Luxembourg Organisation Formation S.A.<br>.....                 | 122355 |
| Frey Wille Luxemburg .....   | 122358 | Lux-Fonte S.A. ....   | 122355 |
| Global Multi Invest .....  | 122357 | Luximagine .....  | 122362 |
| Grabory S.à r.l. ....  | 122399 | Macquarie European Vehicle Safety Hol-<br>dings 1 S.à r.l. .... | 122361 |
| G&You S.A. ....  | 122391 | Maintenance Industrielle Générale S.à r.l.<br>.....             | 122399 |
| Ibersports Sàrl .....  | 122356 | Mala Invest S.A. ....   | 122399 |
| Ingersoll-Rand Lux Clover Holding S.à r.l.<br>.....                        | 122400 | Mala Invest S.A. ....   | 122399 |
| Klöckner Investment S.C.A. ....  | 122357 | MD Mezzanine S.A., SICAR .....                                  | 122362 |
| Koffour S.A. ....  | 122361 | Mesures Radio S.e.c.s. ....                                     | 122354 |
| Lagar S.A. ....  | 122396 | MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l. ....                               | 122354 |
| Landforse I (Holding) S.à r.l. ....  | 122358 | MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l. ....                               | 122354 |
| Lannage S.A. ....  | 122362 | MGM Consulting s.à r.l. ....                                    | 122354 |
| Latour Art S.A. ....   | 122397 | Mobitrading S.A. ....   | 122354 |
| LBREP III Direct S.à r.l. ....   | 122361 | Real Estate Marketing .....                                     | 122400 |
| LBREP III Marina Towers S.à r.l. ....                                      | 122356 | Rom7 S.A. ....  | 122357 |
| Lehman Brothers Merchant Banking Asso-<br>ciates IV (Europe) S.à r.l. .... | 122356 | SBIC Investments S.A. ....                                      | 122360 |
| Letzebuenger Agrarcenter S.A. ....   | 122356 | Silver Asset Management Financial Servi-<br>ces S.A. ....       | 122355 |
| Limpertsberg Properties S.A. ....  | 122356 | Simplify Partners S.A. ....                                     | 122358 |
| Limpertsberg Properties S.A. ....  | 122360 | Standard International Holdings S.A. ...                        | 122400 |
| Liquid Capital Group S.à r.l. ....   | 122398 | Stora Enso S.à r.l. ....  | 122400 |
| Live In the World S.A. ....  | 122360 |   |        |

**Mesures Radio S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

R.C.S. Luxembourg B 173.912.

Le Siège de la société MESURES RADIO S.E.C.S. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173912 et sise au 6, rue Enz à -L- 5532 REMICH est dénoncé avec effet de ce jour

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27.08.13.

Marc Kernel.

Référence de publication: 2013122567/10.

(130149212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: JPY 16.960.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.984.

Le bilan au 28 février 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013122569/12.

(130149194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: JPY 3.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.983.

Le bilan au 28 février 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGJL Sub Co 2 (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013122570/12.

(130149193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**MGM Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013122571/10.

(130149088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Mobitrading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.194.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013122575/10.

(130149125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Luxembourg Organisation Formation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 76.790.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013122541/10.

(130149332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Lux-Fonte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 93.401.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122540/9.

(130148884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**LNG Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 103.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2013122524/11.

(130148976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**LMI Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.  
R.C.S. Luxembourg B 100.085.

**RECTIFICATIF**

Le rectificatif aux comptes annuels au 31.12.2010 publié en date du 28/09/2011 sous référence L110154901 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122523/11.

(130149050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Silver Asset Management Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.133.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 mai 2013.

Francis KESSELER

*NOTAIRE*

Référence de publication: 2013122668/13.

(130149094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Ibersports Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 115.694.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2013122473/11.

(130148703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**LBREP III Marina Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013122515/10.

(130148934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Limpertsberg Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 74.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122520/9.

(130149252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Letzebuenger Agrarzentner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen.  
R.C.S. Luxembourg B 149.386.

Les comptes annuels du 01.01.2012 au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122518/10.

(130148880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013122501/14.

(130149321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Global Multi Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 143.580.

Die ordentliche Generalversammlung vom 16. August 2013 des Global Multi Invest hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Die amtierenden Verwaltungsratsmitglieder Herr Klaus Kuder, Herr Karl Stäcker und Frau Monika Anell wurden bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 wiedergewählt.
- Das Mandat der KPMG Luxembourg S. à r. l., Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wurde bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 verlängert.

Luxembourg, den 19. August 2013.  
*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2013122437/14.

(130148650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Foren Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 167.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122422/9.

(130148895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Klöckner Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 107.395.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 1<sup>er</sup> août 2013 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait  
Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.  
Signature  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2013122493/16.

(130148985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Rom7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 119.537.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2013.  
*Pour: Rom7 S.A.*

Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013122648/15.

(130148863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Landforse I (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013122500/10.

(130149019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Frey Wille Luxemburg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 83, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.610.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122425/10.

(130149211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**LP One Halbergmoos Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122531/9.

(130148794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Lonex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.735.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013122530/10.

(130149261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Simplify Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.483.

*Extrait de l'assemblée générale tenue en date du 15/05/2013*

Il résulte de l'assemblée Générale tenue en date du 15 mai 2013 que:

Le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Robert Zahlen, 1, rue Jean-Pierre Lanter; L-5943 Itzig, jusqu'à la prochaine AGA qui se tiendra en 2014 clôturant les comptes au 31.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013122669/15.

(130148784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Corsadi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.394.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122324/9.

(130148872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Corsadi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.394.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122325/9.

(130148873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Corsadi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.394.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122326/9.

(130148874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.  
R.C.S. Luxembourg B 46.117.

La liste des signataires autorisés au 1<sup>er</sup> septembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122417/10.

(130149017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 55.475.

**EXTRAIT**

Changement d'adresse.

Les adresses des associés et gérants ont changé comme suite:

Premium Investment Partners S.A. 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Block Oliver 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Nickels Luc 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Gérard Scheiwen 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg

Luxembourg, le 28 août 2013.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013123015/17.

(130149508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

---

**Limpertsberg Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 74.457.

—

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 26. August 2013*

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 zu beschließen hat:

- Herr Robert SCHINTGEN, Privatbeamter, wohnhaft in 113, rue de Bridel, L-7217 Béréldange, Luxemburg;
- Herr Herbert MÜLLER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in 14, Wengertswée, L-5485 Wormeldange-Haut, Luxemburg, Vorsitzender;
- Herr Joachim Albert WÖRZ, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxemburg;
- Herr Frank NIMAX, Privatbeamter, wohnhaft in 21B, Cité Patton, L-9069 Ettelbrück, Luxemburg.

Zum Aufsichtskommissar wird AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxemburg, gewählt. Sein Mandat endet ebenfalls anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 zu beschließen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 26. August 2013.

Référence de publication: 2013122521/19.

(130149262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Live In the World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.376.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013122522/10.

(130148717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Lonex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.735.

—

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013122525/10.

(130149256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**SBIC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2013.

*Pour: SBIC INVESTMENTS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013122682/15.

(130149151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Lonex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 80.735.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2013122526/10.  
(130149257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Koffour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2013, la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur a été acceptée. De ce fait le nombre d'administrateur a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 28.08.2013.  
Pour KOFFOUR S.A.  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Cédric Jauquet / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013122497/16.

(130149226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**LBREP III Direct S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 127.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 août 2013.  
Référence de publication: 2013122513/10.  
(130148933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.300,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 22 août 2013, les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de M. David LUBOFF de son mandat de gérant de la Société avec effet au 12 août 2013.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose ainsi:

*Gérants*

Mme Rosa VILLALOBOS  
M. Manfred SCHNEIDER  
M. Juan CANO  
AMITJUGOETT AB

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122545/18.

(130149097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Lonex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 80.735.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013122527/10.

(130149258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Lannage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 63.130.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 août 2013, la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur a été acceptée. De ce fait le nombre d'administrateur a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 28.08.2013.

Pour: LANNAGE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cédric Jauquet / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013122511/16.

(130149227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Luximagine, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 93.114.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122542/9.

(130148861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

En date du 19 juillet 2013, le Conseil d'administration de la Société a co-opté en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013:

- Monsieur Robert Brimeyer, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Monsieur Philip Zarb Mizzi, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg (en remplacement de M. Simon Barnes et M. Ian Kent, démissionnaires au 19 juillet 2013).

Le Conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Robert Brimeyer, M. Philip Zarb Mizzi, M. Olivier Berment,

M. Christophe Vulliez, M. Alain Nicolai et Mme. Jennifer Ferrand.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122565/19.

(130149059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Eu chy Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 179.813.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of August.

Before Us Maitre Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EUCHY LIMITED, a private company limited by shares incorporated in Cyprus, having its effective place of management and registered office address at 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Corporation").

The meeting is chaired by Mr. Guillaume SCHAEFER, employee, with professional address at Findel Business Center, Complexe B, Building C2, Route de Treves, L-2632 Findel,

who appoints himself as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Liz MANGEN, trainee, with professional address at Findel Business Center, Complexe B, Building C2, Route de Treves, L-2632 Findel.

The meeting being lawfully convened, the chairman requests the notary to act the following:

*I. Title*

1) That the sole shareholder is represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

2) As appears from the said attendance list, the entirety of the shares representing the Corporation's share capital are represented at the present extraordinary general meeting. The meeting can validly decide on all the items of its agenda.

3) The Corporation's share capital is fixed at one thousand Euro (EUR 1,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

4) No steps have been taken pursuant to any insolvency, bankruptcy, liquidation or equivalent or analogous proceedings over the Corporation or their assets and that no voluntary winding-up or liquidation of the Corporation has been recorded at the date hereof.

*II. Agenda*

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to re-designate the current one thousand (1,000) shares as "ordinary shares";
2. Decision to increase the share capital of the Corporation by an amount of one hundred and forty-seven thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 147,241.-) in order to raise it from its present amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) to one hundred and forty-eight thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 148,241.-) by creation and issue of one hundred and forty-seven thousand, two hundred and forty-one (147,241) new shares of one Euro (EUR 1.-) each, and to approve the subscription to all the new issued shares by The MG Trust, a trust having its registered address at 12, Par-La-Ville Road, Richmond House, HM12 Hamilton, Bermuda ("MG Trust");
3. Decision to decrease the share capital of the Corporation by an amount of eighty-four thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 84,241.-) in order to bring it from its present amount of one hundred and forty-eight thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 148,241.-) to sixty-four thousand Euro (EUR 64,000.-) by absorption of the Corporation's losses for an amount of eighty-four thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 84,241.-);
4. Decision to ratify the resolutions taken by the corporate bodies of the Corporation deciding to transfer the effective management and central administration of the Corporation and its registered office from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg;
5. Decision to support the decision taken by the corporate bodies of the Corporation to transfer its place of effective management and central administration with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2013, and its registered office with effect as of May 21<sup>st</sup>, 2013, to Luxembourg and consequently adopt the Luxembourg nationality without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity;
6. Complete restatement of the Corporation's articles of association in the view of its transfer and continuity in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a public limited liability company ("société anonyme");
7. Confirmation of the establishment of the Corporation's registered seat at 21, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
8. Decision to i) ratify the resignation of the three (3) Cypriot directors of the Corporation and ii) to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date hereof;
9. Decision to ratify the appointment of Mrs. Janice Elizabeth Collinge;
10. Appointment of the statutory auditor;

11. Duration of the mandates of the directors and the statutory auditor; and

12. Miscellaneous.

### *III. Resolutions*

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

#### *First Resolution*

The meeting resolves to re-designate the current one thousand (1,000) shares as "ordinary shares".

#### *Second Resolution*

The meeting resolves to increase the share capital of the Corporation by an amount of one hundred and forty-seven thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 147,241.-) in order to raise it from its present amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) to one hundred and forty-eight thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 148,241.-) by creation and issue of one hundred and forty-seven thousand, two hundred and forty-one (147,241) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to be divided as follows:

- One hundred and forty-six thousand, three hundred and forty-one (146,341) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- One hundred (100) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- One hundred (100) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- One hundred (100) Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- One hundred (100) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- One hundred (100) Class E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- One hundred (100) Class F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- One hundred (100) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- One hundred (100) Class H Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and
- One hundred (100) Class I Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

#### *Subscription - Payment*

The meeting resolves to approve the subscription by MG Trust, through its proxyholder, of the entirety of all the one hundred and forty-seven thousand, two hundred and forty-one (147,241) new issued shares and their full payment in nominal value by partial capitalization and subsequent extinguishment of the debt receivable that MG Trust has towards the Corporation for the corresponding amount.

#### *Third Resolution*

The meeting resolves to decrease the share capital of the Corporation by an amount of eighty-four thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 84,241.-) in order to bring it from its present amount of one hundred and forty-eight thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 148,241.-) to sixty-four thousand Euro (EUR 64,000.-) by absorption of the Corporation's losses for an amount of eighty-four thousand, two hundred and forty-one Euro (EUR 84,241.-), with cancellation of eighty-four thousand, two hundred and forty-one (84,241) ordinary shares, the share capital of sixty-four thousand Euro (EUR 64,000.-) being hence represented by:

- Sixty-three thousand, one hundred (63,100) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class H Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up; and
- One hundred (100) Class I Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

#### *Fourth Resolution*

The meeting resolves to ratify that in accordance with the resolutions taken by the corporate bodies of the Corporation in Cyprus, the registered office, place of effective management and central administration of the Corporation were transferred from Cyprus to the Grand Duchy of Luxembourg.

### *Fifth Resolution*

The meeting resolves to support as far as necessary, the decision of the corporate bodies of the Corporation to continue the Corporation as a company incorporated under the laws of Luxembourg, by transferring its place of effective management and central administration with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2013, and its registered office with effect as of May 21<sup>st</sup>, 2013, to Luxembourg and consequently adopt the Luxembourg nationality without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity. All necessary actions and formalities required shall be performed at the former registered office of the Corporation to ensure that the transfer is performed in due form. Such transfer does not entail dissolution or change in the legal personality of the Company and the Company will carry on its legal existence without discontinuity, as it is evidenced by a legal opinion issued on April 29<sup>th</sup>, 2013, by IGNATIOU & ASSOCIATES LLC.

This transfer was subject to a report established by the independent auditor "AUDITEURS associés", a public limited liability company having its registered office at 32, Boulevard Joseph, L-1240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.937 ("AUDITEURS associés"), and which final conclusion is as follows:

#### *"Conclusion:*

Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contributions, composed of assets and liabilities in Luxembourg, does not correspond at least in number and nominal value of the shares issued in return".

Said report, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed hereto.

### *Sixth Resolution*

The meeting resolves that the Corporation adopts the form of a public limited liability company under the name of EUCHY LIMITED and further resolves to amend and entirely restate the articles of association of the Corporation, so as to conform them to Luxembourg law. These shall henceforth have the following wording:

#### **"Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed by the current shareholder and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Corporation is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Corporation will have the name of «EUCHYLIMITED».

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

### Art. 6. Corporate capital.

6.1. The share capital is fixed at sixty-four thousand Euro (EUR 64,000.-) represented by sixty-four thousand (64,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- Sixty-three thousand, one hundred (63,100) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1, -) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred (100) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- One hundred (100) Class H Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

and

- One hundred (100) Class I Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class A Shares of the Corporation.
- "Class B Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class B Shares of the Corporation.
- "Class C Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class C Shares of the Corporation.
- "Class D Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class D Shares of the Corporation.
- "Class E Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class E Shares of the Corporation.
- "Class F Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class F Shares of the Corporation.
- "Class G Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class G Shares of the Corporation.
- "Class H Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class H Shares of the Corporation.
- "Class I Shareholder" means any Shareholder of the Corporation, which holds at any time Class I Shares of the Corporation.
- "Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.
- "Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.
- "Class C Shares" means Class C Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.
- "Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.
- "Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.
- "Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.
- "Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.
- "Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.
- "Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Corporation.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Corporation may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Corporation shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 8; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each Shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each Shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

**Art. 8. Shares and Repurchase of own Shares.**

8.1. The terms used in this Article 8 hereof, shall have the meaning set forth below:

Available Amount means the total amount of net profits of the Corporation (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Corporation under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve refers to the statutory reserve mentioned in Article 23.

Shares mean all the issued shares from time to time in the capital of the Corporation.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Directors taking and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment to the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.2. Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Corporation and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Corporation is concerned. 8.3. The Corporation may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders made in the manner required for amendments of the Articles;
- The share capital of the Corporation may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares); and
- The class of shares to be repurchased and cancelled entitles the holders (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors and approved by

the general meeting with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Corporation an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Corporation may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

### Chapter III. Management

**Art. 9. Directors, Board of Directors.** The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board of Directors.**

10.1. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.2. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.4. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.5. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Decisions of the Board of Directors.** The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

**Art. 13. Bindingsignatures.** The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

**Art. 14. Day-to-day management.** The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

**Art. 15. Liability - Indemnification.** The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm.

Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders.** If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

**Art. 18. Annual general meeting of the shareholders.** The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of May at 2:00 PM Luxembourg time of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

**Art. 19. Other meetings of the shareholders.** Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **Art. 20. Procedure, Vote.**

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate

regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

### Chapter V. Supervision

**Art. 21. Statutory auditors.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

### Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

**Art. 22. Financial Year.** The accounting year of the Corporation starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 23. Appropriation of profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

### Chapter VIII. Applicable Law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto".

#### *Seventh Resolution*

The meeting resolves to confirm the establishment of the Corporation's registered office at 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of May 21<sup>st</sup>, 2013.

#### *Eighth Resolution*

The meeting resolves to ratify the resignation of the following three (3) Cypriot directors with effect as of April 30<sup>th</sup>, 2013 (as of 11:59 PM) and grant them discharge for the exercise of their mandate until the effective date:

- Guardstand Limited, a company having its registered office at 29, Theklas Lyssiotti, Cassandra Centre, 2<sup>nd</sup> floor, Flat/Office 201-202, P.C. 3030, Limassol, Cyprus;

- Knoleco Services Limited, a company having its registered office at 115, Griva Digeni, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Cyprus; and

- Standguard Limited, a company having its registered office at 29, Theklas Lyssiotti, Cassandra Centre, 2<sup>nd</sup> floor, Flat/Office 201-202, P.C. 3030, Limassol, Cyprus.

#### *Ninth Resolution*

The meeting resolves to ratify the appointment of the following person as Corporation's director with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2013 (as of 12:01 AM):

- Mrs. Janice Elizabeth Collinge, born on May 8<sup>th</sup>, 1957, in Rochdale, United Kingdom, having her professional address at 21 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

As a result, the Board of Directors is currently composed of Mr. Michel Delazun, Mr. Bernard Schmutz, and Mrs. Janice Elizabeth Collinge.

#### *Tenth Resolution*

The meeting resolves to appoint AUDITEURS associés, as statutory auditor of the Corporation.

#### *Eleventh Resolution*

The mandate of the directors of the Corporation as well as the mandate of the statutory auditor shall terminate at the occasion of the annual general meeting of the Corporation's sole shareholder to be held in order to approve the Corporation's 2013 annual accounts.

#### *IV. Ratification and Confirmation*

The appearing entities have requested the undersigned notary to act and to authenticate, in accordance with the requirements of Luxembourg Law on Commercial Companies dated August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law"), the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made hereabove by the general meeting of the Corporation as of the date hereof.

Consequently, the transfer of the effective management and central administration of the Corporation is realized with effect as of May 1<sup>st</sup>, 2013, and the establishment of the registered office of the Corporation at 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is realized with effect as of May 21<sup>st</sup>, 2013.

The Corporation will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§2 of the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société EUCHY LIMITED, une société limitée par actions constituée selon les lois chypriotes, ayant son siège de direction effective et d'administration centrale ainsi que son siège social au 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume SCHAEFER, employé, ayant son adresse professionnelle à Findel Business Center, Complexe B, Building C2, Route de Trèves, L-2632 Findel,

qui se désigne lui-même comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Liz MANGEN, stagiaire, ayant son adresse professionnelle à Findel Business Center, Complexe B, Building C2, Route de Trèves, L-2632 Findel.

L'assemblée étant valablement constituée, le président déclare et prie le notaire d'acter comme suit:

#### *I. Exposé.*

1) L'actionnaire unique présent et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Il appert de cette liste de présence que la totalité des actions représentant le capital social de la Société est représentée à l'assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

3) Le capital social de la Société est fixé à mille euros (EUR 1.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

4) La Société n'a jamais été déclarée en faillite ou en procédure de conciliation ou de liquidation de ses avoirs, n'est pas en cours de fusion ou d'absorption par restructuration, liquidée ou dissoute.

## *II. Ordre du jour*

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Décision de redésigner les mille (1.000) actions actuelles en «actions ordinaires»;
2. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-sept mille, deux cent quarante-et-un euros (EUR 147.241,-) afin de le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) à cent quarante-huit mille, deux cent quarante-et-un euros (EUR 148.241,-) par création et émission de cent quarante-sept mille, deux cent quarante-et-une (147.241) nouvelles actions d'un euro (EUR 1,-) chacune, et d'approuver la souscription des nouvelles actions émises par The MG Trust, un «trust» ayant son adresse au 12, Par-La-Ville Road, Richmond House, HM12 Hamilton, Bermudes («MG Trust»);
3. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-quatre mille, deux cent quarante-et-un euros (EUR 84.241,-) pour le ramener de son montant actuel de cent quarante-huit mille, deux cent quarante-et-un euros (EUR 148.241,-) à soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) par absorption des pertes de la Société d'un montant de quatre-vingt-quatre mille, deux cent quarante-et-un euros (EUR 84.241,-);
4. Ratification des résolutions prises par les organes compétents de la Société décidant de transférer le siège social de la Société ainsi sa direction effective et l'administration centrale de Chypre au Grand-Duché de Luxembourg;
5. Décision de confirmer et soutenir les décisions prises par les organes compétents de la Société transférant le siège de direction effective et l'administration centrale avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013, ainsi que le siège social de la Société avec effet au 21 mai 2013, au Luxembourg et par conséquent adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sans qu'il y ait lieu de procéder à sa dissolution ou à la perte de sa personnalité morale et à la création d'une nouvelle entité;
6. Refonte complète des Statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuité au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme;
7. Confirmation de l'établissement du siège social au 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
8. Décision de i) ratifier la démission des trois (3) administrateurs chypriotes de la Société et ii) de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes;
9. Décision de ratifier la nomination de Mme Janice Elizabeth Collinge;
10. Nomination du commissaire aux comptes;
11. Durée des mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes; et
12. Divers.

## *III. Résolutions*

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première Résolution*

L'assemblée a décidé de redésigner les mille (1.000) actions actuelles en «actions ordinaires».

### *Deuxième Résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-sept mille, deux cent quarante-et-un euros (EUR 147.241,-) afin de le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) à cent quarante-huit mille, deux cent quarante-et-un euros (EUR 148.241,-) par la création et l'émission de cent quarante-sept mille, deux cent quarante-et-une (147.241) nouvelles actions réparties de la sorte:

- Cent quarante-six mille, cent (146.100) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- Cent (100) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- Cent (100) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- Cent (100) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- Cent (100) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- Cent (100) Actions de Classe E, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- Cent (100) Actions de Classe F, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- Cent (100) Actions de Classe G, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- Cent (100) Actions de Classe H, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune; et
- Cent (100) Actions de Classe I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

### *Souscription - Paiement*

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription par MG Trust de la totalité des cent quarante-sept mille, deux cent quarante-et-une (147.241) nouvelles actions émises et leur libération intégrale à leur valeur nominale par capitalisation partielle et extinction subséquente d'une créance détenue par MG Trust sur la Société pour le montant correspondant.

### *Troisième Résolution*

L'assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-quatre mille, deux cent quarante-et-une euros (EUR 84.241,-) pour le ramener de son montant actuel de cent quarante-huit mille, deux cent quarante-et-une euros (EUR 148.241,-) à soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) par absorption des pertes de la Société d'un montant de quatre-vingt-quatre mille, deux cent quarante-et-une (84.241) actions ordinaires, le capital social de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) étant désormais représenté par:

- Soixante-trois mille, cent (63.100) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe E, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe F, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe G, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe H, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Cent (100) Actions de Classe I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

### *Quatrième Résolution*

Conformément aux décisions prises par les organes compétents de la Société, le siège de direction effective et l'administration centrale ainsi que le siège social de la Société sont transférés de Chypre au Grand-Duché du Luxembourg.

### *Cinquième Résolution*

L'assemblée a décidé de confirmer et soutenir, dans la mesure du nécessaire, les décisions des organes compétents de la Société décidant de sa continuité comme une société régie par le droit luxembourgeois en transférant le siège de direction effective et l'administration centrale, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013, ainsi que son siège social avec effet au 21 mai 2013, au Grand-Duché du Luxembourg. La Société adoptera la nationalité luxembourgeoise sans qu'il y ait lieu de procéder à sa dissolution ou à la perte de sa personnalité morale et à la création d'une nouvelle entité. Toutes les démarches et formalités seront entreprises au lieu d'établissement de l'ancien siège social afin d'assurer la réalisation du transfert de ce dernier en bonne et due forme.

Ledit transfert n'opère pas dissolution ou changement de la personnalité juridique de la Société et la Société continuera d'exister sans discontinuité, tel qu'il a été démontré par une opinion juridique émise le 29 avril 2013 par IGNATIOU & ASSOCIATES LLC.

Ce transfert du siège social fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises «AUDITEURS associés», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 32, Boulevard Joseph, L-1240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.937 («AUDITEURS associés»), et dont la conclusion est la suivante:

#### *«Conclusion:*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, constituée d'actifs et passifs transférés à Luxembourg, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

### Sixième Résolution

L'assemblée décide que la Société adoptera la forme d'une société anonyme sous la dénomination de EUCHY LIMITED et de refondre en totalité les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

#### «Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, billets, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «EUCHY LIMITED».

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Chapitre II. Capital, Actions

##### Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-), représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, qui sont divisées en:

- Soixante-trois mille, cent (63.100) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1, -) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe D, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe E, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Cent (100) Actions de Classe F, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe G, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent (100) Actions de Classe H, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- Cent (100) Actions de Classe I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- «Actionnaire de Classe A» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe A de la Société.

- «Actionnaire de Classe B» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe B de la Société.

- «Actionnaire de Classe C» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe C de la Société.

- «Actionnaire de Classe D» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe D de la Société.

- «Actionnaire de Classe E» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe E de la Société.

- «Actionnaire de Classe F» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe F de la Société.

- «Actionnaire de Classe G» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe G de la Société.

- «Actionnaire de Classe H» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe H de la Société.

- «Actionnaire de Classe I» signifie tout Actionnaire de la Société détenteur à tout moment d'Actions de Classe I de la Société.

- «Actions de Classe A» signifie les Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

- «Actions de Classe B» signifie les Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

- «Actions de Classe C» signifie les Actions de Classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

- «Actions de Classe D» signifie les Actions de Classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

- «Actions de Classe E» signifie les Actions de Classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

- «Actions de Classe F» signifie les Actions de Classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

- «Actions de Classe G» signifie les Actions de Classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

- «Actions de Classe H» signifie les Actions de Classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

- «Actions de Classe I» signifie les Actions de Classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

Les actions peuvent être soit nominatives soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision du (des) Actionnaire(s) adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts à condition que (i) toute réduction du capital émis de la Société ne doit être autorisée qu'en accord avec les procédures de l'Article 8 sur le rachat et l'annulation; (ii) toute augmentation du capital social émis (a) doit être faite proportionnellement à chaque classe d'action restante et (b) après l'augmentation chaque actionnaire doit détenir proportionnellement une partie de chaque classe d'actions restante; (iii) pour toute sous-division d'une classe d'action en nouvelles classes d'actions, chaque actionnaire de l'ancienne classe d'action doit détenir une part proportionnelle de chaque classe d'actions sous-divisées; et (v) toute

combinaison ou agrégation de classes d'actions en nouvelles classes d'actions doit se faire de telle sorte que chaque actionnaire des anciennes classes d'actions doit détenir une part proportionnelle de la nouvelle classe d'actions combinée.

#### **Art. 8. Rachat d'actions propres.**

8.1. Les notions reprises dans cet Article 8 ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des profits de la Société (y compris tous les profits reportés) auxquels les Actionnaires ont droit dans le cadre de distributions de dividendes d'après les Statuts, augmenté de (i) toutes les réserves librement distribuables (incluant pour éviter tout doute le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant le montant de réduction de capital social et de réduction de réserve légale liée à la classe d'actions devant être rachetée/annulée, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris toutes les pertes reportées), et (ii) toutes les sommes placées dans les réserves et ce en accord avec la Loi ou les Statuts, et ce tel qu'il apparaît des Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = Montant Disponible

NP = Profits nets (incluant tous les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables (incluant le compte de prime d'émission)

CR = le montant de réduction de capital social et de réduction de réserve légale liée à la classe d'actions devant être annulée

L = Pertes (incluant toutes les pertes reportées)

LR = toutes les sommes placées dans les réserves et ce en accord avec la Loi ou les Statuts

Valeur d'Annulation par Action doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation correspondant à la classe d'actions à racheter et annuler par le nombre d'Actions en émission dans cette classe d'actions

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société en Luxembourg GAAP à la Date des Comptes Intérimaires concernés

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui ne doit pas être plus vieille de huit (8) jours par rapport à la date de rachat et d'annulation d'une classe d'actions.

Réserve Légale fait référence à la réserve légale mentionnée à l'Article 23.

Actions signifie toutes les actions émises au cours du temps dans le capital social de la Société.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé by le Conseil d'Administration pris et approuvé par l'assemblée générale sur base des Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'entièreté du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe d'actions concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible.

8.2. Chaque action confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des Actionnaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Actionnaire unique ou de l'assemblée générale des Actionnaires. Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

8.3. La Société peut racheter ses propres actions comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires prise dans les conditions requises pour les modifications des Statuts;

- Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des actions, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs classes d'actions par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette(s) classe(s). Dans les cas de rachats et d'annulations des actions, ces annulations et rachats doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Actions de Classe I aux Actions de Classe A); et

- La classe d'actions pouvant être rachetée et annulée donne droit au détenteur (au prorata de leur participation dans cette classe d'actions) à la portion du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale à l'égard des classes d'actions devant être rachetées, et les détenteurs d'Actions rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la classe détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

### **Chapitre III. Administration**

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des Administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un Administrateur-Délégué à ces fins.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

**Art. 14. Gestion journalière.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

**Art. 15. Responsabilité, Indemnisation.** Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 16. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

#### Chapitre IV. Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.** Si la Société est composé d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai de chaque année à 14:00, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires.** Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 20. Procédure, Vote.**

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à

la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### Chapitre V. Surveillance

**Art. 21. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

#### Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Chapitre VIII. Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi».

##### *Septième Résolution*

L'assemblée décide de confirmer l'établissement du siège social de la Société au 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 21 mai 2013.

##### *Huitième Résolution*

L'assemblée décide de ratifier la démission des trois (3) administrateurs chypriotes suivants de la Société avec effet au 30 avril 2013 (23h59) et décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date d'effet:

- Guardstand Limited, une société ayant son siège social au 29, Theklas Lyssioti, Cassandra Centre, 2<sup>nd</sup> floor, Flat/Office 201-202, P.C. 3030, Limassol, Chypre;

- Knoleco Services Limited, une société ayant son siège social au 115, Griva Digeni, Trident Centre, P.C. 3101, Limassol, Chypre; et

- Standguard Limited, une société ayant son siège social au 29, Theklas Lyssioti, Cassandra Centre, 2<sup>nd</sup> floor, Flat/Office 201-202, P.C. 3030, Limassol, Chypre.

##### *Neuvième Résolution*

L'assemblée décide de ratifier la nomination de la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013 (00h01):

- Mme Janice Elizabeth Collinge, née le 8 mai 1957, à Rochdale, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Par conséquent, le Conseil d'Administration est actuellement composé de M. Michel Delauzun, M. Bernard Schmutz, et Mme Janice Elizabeth Collinge.

##### *Dixième Résolution*

L'assemblée décide de nommer AUDITEURS associés, en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

*Onzième Résolution*

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique pour l'approbation des comptes annuels de l'année 2013.

*Ratification et Confirmation*

Les comparantes ont requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915 (la «Loi»), la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision de l'assemblée générale de la Société en date de ce jour.

Le transfert du siège de direction effective et l'administration centrale ainsi que l'établissement du siège social de la Société au 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sont réalisés respectivement avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013 et au 21 mai 2013.

La Société sera soumise au statut établi par l'article 159§2 de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par Noms, Prénoms, état civil et résidence, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. SCHAEFER, L. MANGEN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 09 août 2013. Relation: ECH/2013/1525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013122397/945.

(130148920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Lux 25 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.792.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092,

here represented by Mr Thierry DRINKA, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Greenwich on August 8<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lux 25 Starlight EUR S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises.

The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company (the "share premium account"). Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

#### **Art. 8. Powers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 12. Liability of the managers.**

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

#### **Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 15. Accounting Year and Annual general meeting.**

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company

Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2013.

### *Subscription - Payment*

All the five hundred (500) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11<sup>st</sup>, 1968, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27<sup>th</sup>, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

Starwood Capital Operations, LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092,

ici représentée par Monsieur Thierry DRINKA, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Greenwich le 8 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 25 Starlight EUR S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour

compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour

des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Conflit d'intérêts.**

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

#### IV. Assemblées générales des associés

##### Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

##### Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées (i) par des associés (ii) détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée, laquelle aura lieu endéans les temps fixés par la Loi.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## **VII. Dispositions générales**

**Art. 18. Dispositions générales.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Monsieur Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2013. LAC/2013/38683. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013122507/586.

(130148661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

### **G&You S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 179.814.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée.

Ont comparu:

Monsieur Mathieu SCOTTI, né le 20 octobre 1979 à Clamart (France), demeurant à F-91700 Colombes, 31, rue Francois Charles Ostyn;

Monsieur Raphaël DUCASSE, né le 5 mars 1961 à Paris (France), demeurant à F-92140 Clamart, 9, cité Leisnier;

Monsieur Sylvain AMIOT, né le 14 septembre 1978 à Angers (France), demeurant à F-75017 Paris, 67, rue Boursault; tous ici représentés par Monsieur Emmanuel LEBEAU, né le 2 juin 1972 à Metz, résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt,

en vertu de trois procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqués ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme (la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "G&You S.A."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement touteS prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000.-) représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l' (aux) action(s).

**Art. 7. Conseil d'administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires et peuvent être de catégorie A ou B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, et dans l'hypothèse où des administrateurs A et B ont été nommés, si au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés à cette réunion. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, comprenant au moins celui d'un administrateur A et celui d'un administrateur B dans l'hypothèse où des administrateurs A et B ont été nommés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B s'il y en a, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la

signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachée à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les neuf cents (900) actions de la Société sont souscrites à l'instant même comme suit:

1) Monsieur Mathieu SCOTTI, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire trois cents (300) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune,

à un prix total de trente mille euros (EUR 30.000.-) intégralement affectés au capital social de la Société.

2) Monsieur Raphael DUCASSE, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire trois cents (300) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune,

à un prix total de trente mille euros (EUR 30.000.-) intégralement affectés au capital social de la Société.

3) Monsieur Sylvain AMIOT, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire trois cents (300) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune,

à un prix total de trente mille euros (EUR 30.000.-) intégralement affectés au capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100 % par paiement en numéraire, de sorte que le montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Résolutions*

Les actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, prennent ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires fixent le nombre d'administrateurs à quatre (4) et nomment comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Raphael DUCASSE, né le 5 mars 1961 à Paris (France), demeurant à F-92140 Clamart, 9, cité Leisnier, comme administrateur de catégorie A.

- Monsieur Mathieu SCOTTI, né le 20 octobre 1979 à Clamart (France), demeurant à F-91700 Colombes, 31, rue Francois Charles Ostyn, comme administrateur de catégorie A.

- Monsieur Olivier GRANBOULAN, né le 25 août 1955 à Langeais (France), demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, comme administrateur de catégorie B.

- Monsieur Jean-Michel MARQ, né le 26 juin 1951 à Hautes Rivières (France), demeurant à L-8301 Strassen, 5, rue du Parc, comme administrateur de catégorie B.

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé comme commissaire la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume J. Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213.

Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Troisième résolution*

Le siège de la Société est fixé à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2013. LAC / 2013 / 38643. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122429/287.

(130149173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

### **Lagar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.268.

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LAGAR S.A.», ci-après dénommée «la Société», avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B78268, constituée suivant acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 octobre 2000, publié au Mémorial C no 254 du 4 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 672 du 26 juin 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.800.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.400.000,- à EUR 3.200.000,- par l'émission de 18.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de toutes les 18.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par l'actionnaire unique, et libération intégrale desdites actions par apport en espèce de EUR 1.800.000,-.

5. Suppression du capital autorisé et modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent mille Euros (EUR 3.200.000,-) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire."

(ii) Que l'actionnaire unique, son mandataire, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que, l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire unique se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence d'un million huit cent mille Euros (EUR 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent mille Euros (EUR 1.400.000,-) à trois millions deux cent mille Euros (EUR 3.200.000,-) par l'émission de dix-huit mille (18.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'actionnaire unique déclare souscrire toutes les dix-huit mille (18.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en espèce d'un million huit cent mille Euros (EUR 1.800.000,-).

La somme d'un million huit cent mille Euros (EUR 1.800.000,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

#### *Deuxième résolution*

Le capital autorisé est supprimé et en conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent mille Euros (EUR 3.200.000,-) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la société sont évalués à 2.700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 07 août 2013. Relation GRE/2013/3258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013122510/74.

(130148876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

#### **Latour Art S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.815.

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LATOIR ART S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 142815, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous la dénomination de QUALIKUM S.A. par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2805 du 20 novembre 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire Me Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 919 du 30 avril 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2013. LAC/2013/39255. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122512/51.

(130149113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013122505/10.

(130148671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Maintenance Industrielle Générale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Scheidhof.  
R.C.S. Luxembourg B 59.659.

—  
Notre gérant et associé, Monsieur Marc Lorentz, demeurant au 59, rue de Strassen à Bertrange (L-8094) a été nommé Geschäftsführer le 11/06/1997 et de manière indéterminée.

Référence de publication: 2013122557/9.

(130148610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Mala Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.158.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122558/9.

(130148844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Mala Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.158.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122559/9.

(130148845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Corsadi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.394.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122322/9.

(130148870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Corsadi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.394.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122323/9.

(130148871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Grabory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 9.535.960,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 115.756.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122438/9.

(130149255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Ingersoll-Rand Lux Clover Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.813.033,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.402.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 27 août 2013 que:

- Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 18 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Benoît Jean Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 18 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122464/19.

(130149198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Real Estate Marketing, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 32.104.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122649/9.

(130149229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122702/10.

(130148656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

**Standard International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.445.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.08.2013.

Pour: STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013122701/15.

(130148978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---